



OPEN VOILE 13

DERIVEURS – QUILLARDS VOILE LÉGÈRE - MULTICOQUES

Grade 5B

CVMARTIGUES
23 au 25 août 2019

AVIS DE COURSE

La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers (précisées en annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES)
- 1.3 Les règlements de la FFVoile.
- 1.4 Le texte français prévaudra sur toute traduction.

2 PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte aux dériveurs solitaires, dériveurs doubles (IND) quillards de sport (INQ) et multicoques (INC)
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition, ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, une autorisation parentale pour les mineurs si nécessaire l'autorisation de port de publicité

3.4 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais)
- une autorisation parentale pour les mineurs.

4 DROITS À PAYER

Les frais sont de **90 € par personne (avec repas du vendredi soir et samedi soir)**. Pour les inscriptions enregistrées sur le site internet jusqu'au 18/08/19 23 h 59. Après cette date, ces frais sont portés à **100 € par personne**.

5 PROGRAMME

5.1 Horaires

Vendredi 23 Août 2019

10:00 à 13:00: Accueil, confirmation des inscriptions.

14:30 1^{er} signal d'avertissement, course(s).

Samedi 24 Août 2019

11h00 1^{er} signal d'avertissement, course(s).

Dimanche 25 Août 2019

11h00 1^{er} signal d'avertissement, course(s).

6 LES PARCOURS

Les parcours seront de types construits.

7 SYSTEME DE PENALITE

Pour les multicoques, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

8 CLASSEMENT

8.1. Deux courses doivent être validées pour valider la compétition.

8.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

9 COMMUNICATION RADIO [DP]

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

10 DECISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

11 DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée "Open Voile 13 ", à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

12 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Possibilités de louer des bateaux (Vago, Quest, Pico, HC 15, HC 16)

ORGANISATION ET INSCRIPTION

CVMartigues – BP 40064 – 13692 MARTIGUES CEDEX (adresse Postale)

CVMARTIGUES – 18 Bd Touret de vallier – 13500 MARTIGUES

☎: +33 (0)4 42 80 12 94

Email : club@cvmartigues.net

Web Site : www.cvmartigues.net

HEBERGEMENT

Office de tourisme de Martigues : 04 42 42 31 10

<http://martigues-tourisme.com>